

3957, le nouveau numéro unique pour joindre l'URSSAF Poitou-Charentes

jeudi 3 janvier 2013, par [lpe](#)

Le réseau des Urssaf se dote d'un numéro unique, le 3957 (0,118€ TTC/mn), afin d'améliorer les performances de l'ensemble des services à l'utilisateur, notamment les services de relation multimédia avec les cotisants.

En tant que service public, le réseau des Urssaf fait évoluer les services d'accueil téléphonique. Ainsi, depuis le 2 janvier 2013 les usagers de la région Poitou-Charentes peuvent joindre leur plateforme d'accueil généraliste en composant directement le 3957 puis en indiquant les deux premiers chiffres du code postal de leur département pour être orienté vers leur Urssaf.

Les horaires d'ouverture restent identiques : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Ce nouveau numéro d'appel 3957 est garant de la continuité de la gestion des dossiers par les conseillers habituels et de la pérennité d'une relation de proximité.

Pour information, le 3957 ne se substitue pas à ce stade aux numéros nationaux d'appel mis en place dans le cadre des offres de services du réseau des Urssaf. Sont notamment concernés :

- Assistance téléphonique aux services en ligne Urssaf 0811 011 637
- Cesu 0820 002 378,
- Pajemploi 0820 007 253,
- Auto-entrepreneur 0821 086 028,
- Titre emploi service entreprise (Tese) 0810 123 873,
- Chèque emploi associatif (CEA) 0800 190 100